

Compte rendu de l'audioconférence ardéchoise du lundi 4 mai

Point sur la situation RH

29 % des agents de la direction de l'Ardèche travaillent en présentiel et 19 % sont en télétravail contre respectivement 23 % et 18 % avant le début de la campagne d'impôt sur le revenu.

120 des agents sont actuellement en Autorisation Spéciale d'Absence dont 29 pour garde d'enfants.

Concernant les personnels des Services des Impôts des Particuliers (95 collègues au total) 35 % travaillaient en présentiel et 18% sont en télétravail ce lundi. 3 agents hors SIP sont en renfort présentiel.

En Ardèche, 2 agents sont en arrêt maladie pour cause de Covid 19.

Il n'y a plus qu'une seule personne en quarantaine qui attend le feu vert du médecin de prévention pour réintégrer.

Tous les PC portables ont été déployés (102 à ce jour) et il semble que pour l'instant la livraison d'autres machines ne soit plus d'actualité compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées.

Actuellement la direction constitue toujours des stocks de gels hydroalcooliques, de lingettes et de gants.

800 masques alternatifs lavables devraient être livrés cette semaine.

Les 34 plexiglas ont été livrés et installés avec du double face en attendant une installation plus pérenne. Ils mesurent 90 cm par 90 cm (soit 8100 cm² ou 0,81 m²) avec un retour de 20 cm sur le côté et une ouverture basse, centrale pour faire passer les documents.

La direction a commandé 16 distributeurs automatiques « mains libres » de gel hydroalcoolique qui seront placés aux entrées usagers et agents. Cette commande a été passée à l'entreprise qui gère déjà les fontaines à eau. Ils seront responsables de l'approvisionnement du gel. Livraisons prévues dans les 10 jours.

Les contrats de nettoyage des locaux vont intégrer la désinfection systématique journalière des points contacts (poignée de porte, digicode ...). Bien que préconisée cette mesure ne semble pas toutefois être d'une grande efficacité car il faudrait nettoyer ces points à chaque fois que quelqu'un les touche.

Nous avons attiré l'attention sur l'élimination des masques après usage qui devraient suivre la filière d'élimination des produits contaminés et non pas finir dans les corbeilles à papier. La direction se renseigne sur la législation en cours et fera un point lors du CHSCT. En espérant que le médecin de prévention et L'ISST puissent nous éclairer de leur expertise technique sur ce sujet.

Nous avons proposé à la DDFIP de faire l'acquisition de visières protectrices auprès d'une entreprise du bassin d'Aubenas. Cette demande sera étudiée par la direction qui n'y est pas favorable a priori appuyée en ce sens par l'ISST qui ne considère pas ce type de produit comme un équipement de protection probant. Nous y voyons nous une alternative au plexiglas pour une protection des yeux et du visage. Mieux vaut trop que pas assez nous ferons donc remonter la documentation technique à la DDFIP.

1900 masques ont été livrés à la direction de l'Ardèche, détenus par les chefs de services, ils sont toujours à disposition des personnels qui souhaitent les utiliser dès aujourd'hui.

La direction a fait remonter à la préfecture un besoin de 5000 masques pour la DDFIP soit sur une base de 120 télétravailleurs actuellement (30% des 400 agents du département) un stock de 21 jours. Nous avons rappelé notre exigence à savoir que deux masques par jour et par agent soient mis à la disposition de ceux qui travaillent en présentiel.

Si lors du déconfinement nous n'avons pas le matériel nécessaire à notre protection nous demanderons aux agents de ne pas recevoir le public physiquement. Les conditions de la reprise d'activité seront exposées par la Direction lors du CHSCT téléphoné du vendredi 7 mai. Toutefois le directeur nous a prévenu que tout ne serait pas arbitré à cette date. Il doit y avoir aussi de nouvelles annonces gouvernementales sur la sortie du confinement le 7 au soir.

Nous avons dénoncé à nouveau l'ordonnance scélérate sur les congés et les jours ARTT. La direction est toujours à ce jour en attente d'une note DG ou ministérielle pour en faire l'application en Ardèche. Le pont naturel pour le jeudi de l'ascension est maintenu. Comment s'articulera-t-il avec la mesure précédente ? Nous suivrons cette affaire de près.

Pas de mesure nationale à ce jour pour les problématiques liées à la date du 30 avril 2020 pour le report des congés de 2019.

Pas de directive non plus sur le maintien des ASA garde d'enfant à partir du 2 juin si l'école reprend et que les parents décident de ne pas, comme il en ont le droit, mettre leur enfant à l'école. Le problème de la non ouverture des cantines scolaires a lui aussi été évoqué car il pourrait obliger les parents à assurer la garde de leurs enfants pendant la pause déjeuner.

Les cartes Appetiz ont été créditées au maximum de la quotité de travail de chacun mais le prélèvement correspondant n'a pas été fait sur nos traitements. Le déblocage du plafond de 19 euros à 95 euros pour pouvoir faire des courses alimentaires devrait intervenir prochainement.

Il y a en national 30 % d'appels non aboutis. La direction a commandé des logiciels pour mesurer ce taux en Ardèche sur 3 sites. Faites-nous remonter les difficultés liées à la campagne IR pour jeudi soir au plus tard pour que nous puissions porter votre parole au CHSCT du lendemain.

Les mouvements nationaux A B et C devraient être connus fin mai début juin. Les agents disposeront d'une dizaine de jours pour faire leur demande en local. Ils seront informés individuellement par écrit des dates butoirs. Les mouvements locaux en 07 s'étaleront jusqu'à mi-juillet.

Mouvements de mutation A, B et C à effet du 1er septembre 2020 (calendrier prévisionnel)	
Mouvement général des contrôleurs	29 mai 2020
Mouvement général des agents administratifs	22 mai 2020
Mouvement général des agents techniques	11 juin 2020
Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires (promotion 2019/2020)	29 mai 2020
Mouvement général des inspecteurs	8 juin 2020